

Notre projet stratégique

« Sauvegarde 2015 » porte l'ambition d'actualiser le projet politique de Sauvegarde 42 en articulant ses orientations et ses valeurs fondatrices définies dans le projet associatif avec ses actions, ses moyens humains et budgétaires, et son organisation. En s'appuyant sur ses savoir-faire acquis au cours de ses 75 années d'existence au service des jeunes et de leurs familles, elle a la volonté de s'adapter aux évolutions des besoins, du cadre législatif et réglementaire, tout en jouant pleinement son rôle d'acteur associatif du champ social dans le monde tel qu'il est en ce début de XXIème siècle. Ce projet est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des salariés et bénévoles depuis plusieurs années. Initié au cours des ateliers des séminaires de 2007 et 2008, il a été approfondi depuis 2009 à travers un cycle de conférences et un nouveau séminaire. Les contributions recueillies au cours de ces diverses rencontres ont servi de base à un travail d'élaboration et de synthèse conduit par un comité de pilotage associatif. Il se décline en trois objectifs principaux. Le premier est le plus essentiel puisqu'il concerne la raison d'être même de l'association, l'accompagnement des publics. Les deux autres se focalisent sur les actions, outils et méthodes à développer pour l'atteindre, aussi bien en interne que dans l'environnement institutionnel et politique.

Objectif 1 : Développer et soutenir l'accompagnement des publics

A l'écoute des besoins sociaux qui évoluent en même temps que la société (1.1) l'association s'engage à proposer des réponses (1.2). Elle les met en œuvre dans la mesure de ses moyens en lien avec son réseau de partenaires, ou les porte sur la place publique quand ces moyens lui manquent. Dans l'ensemble des actions qu'elle entreprend, elle attache une importance particulière à assurer la continuité éducative (1.3) et développer le soutien à la parentalité (1.4). Elle s'efforce, chaque fois que c'est possible et pertinent, d'associer des bénévoles aux actions de terrain (1.5).

- 1.1 Créer d'un observatoire (inter-) associatif
- 1.2 Réagir en temps et action aux constats de l'observatoire
- 1.3 Garantir cohérence des actions et continuité éducative
- 1.4 Développer le soutien à la parentalité
- 1.5 Donner une place aux bénévoles dans l'action terrain

Objectif 2 : Renforcer la présence politique de l'Association dans la société civile et sa gouvernance

La pertinence de la réponse politique de l'association à la demande sociale dépend de ses capacités d'écoute et d'analyse et donc de la richesse et de la variété des expériences et des compétences de ses bénévoles (2.1). Leur présence dans les réseaux (2.2) complète les diagnostics des salariés et alimente l'observatoire. La recherche d'une réponse aux besoins identifiés et prioritaires est recherchée en coopération avec les autres associations de protection de l'enfance du département et de la région (2.3). Le développement de l'association est envisagé dans ses activités traditionnelles ou nouvelles dans les seuls buts de permettre de consolider l'existant, de mieux répondre à la complexité des situations, de développer des services supports jugés essentiels au bon fonctionnement interne (2.4). Le public est informé des grandes questions qui traversent le secteur et les élus interpellés lorsque les réponses apportées sont insuffisantes (2.5).

- 2.1 Intégrer de nouveaux administrateurs, et personnes ressources
- 2.2 Renforcer la présence associative dans les réseaux
- 2.3 Développer la coopération associative aux niveaux départemental, régional, national ; et inter-secteurs
- 2.4 Travailler sur la question du périmètre de l'association
- 2.5 Porter la parole (inter-) associative

Objectif 3 : Mettre en œuvre la politique associative et son développement

Ecouter et apporter des réponses aux besoins sociaux nécessite le renforcement de la dimension politique de l'Association mais aussi qu'elle soit structurée pour répondre aux défis qui se présentent. Le développement d'un réel savoir-faire en matière de fonctionnement en mode projet doit favoriser la capacité de réponse à des appels d'offres et l'émergence d'innovations issues du terrain (3.1). L'élaboration et l'expérimentation de ces projets innovants nécessitent des moyens qui ne trouvent pas immédiatement réponse dans les financements publics et qu'il importe donc de chercher ailleurs (3.2). La qualité des services rendus par l'association passe en tout premier lieu par une politique RH soucieuse du dialogue social et des parcours de ses salariés (3.3), par une démarche d'évaluation renforcée (3.4), et par une communication interne efficace qui associe l'ensemble des acteurs de l'association (3.5).

- 3.1 Proposer et conduire des projets
- 3.2 Financer recherche et innovation
- 3.3 Gérer les ressources humaines
- 3.4 Evaluer
- 3.5 Développer la communication interne